

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 040/2022

A la Société de Construction, des Biens et Services

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des centaines fournitures et prestation des services, conclu avec le Ministère du Plan, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent septante et un millions six cent cinq mille quatre-vingt et un, vingt-neuf centimes (CDF171 605 081,29 ) et confirme le paiement de la redevance de 0,7 % dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 06/04/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

*Patrice Jean Pierre KAPINDU  
Directeur Général ad*